



**Procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire de l'Association Club de Bonmont
du mercredi 15 mai 2024 à 18.00 heures au Château de Bonmont**

32 membres présents
7 procurations valables

La Présidente Mme Judith Hilfiker ouvre la séance à 18.10 heures en remerciant les membres présents et en saluant la présence du Directeur de Château de Bonmont SA, M. Laurent Bachelard.

Il est passé à l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale extraordinaire du 5 mai 2023

Personne ne demande la lecture partielle ou totale du procès-verbal. Il n'y a aucune remarque. Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Comité

Le Comité de l'Association de Bonmont a décidé d'adopter une Présidence tournante. C'est-à-dire que chacun des membres assume la responsabilité de la présidence à tour de rôle. Mme Judith Hilfiker étant la Présidente de l'Association du Club de Bonmont cette année.

Divers dates et faits marquants sont énoncés dans le rapport. A mentionner, les 40 ans du Club (01.07.2023), l'Open de Bonmont, soit le Trophée Henri-Ferdinand Lavanchy en souvenir de notre Président fondateur (14.07. au 16.07.2023), Swiss Golf National Championship (27.07.-30.07.23), Champion Suisse de Tennis en jeunes Seniors (juillet 2023) et également premier Club Suisse Champion d'Europe de tennis Jeunes Seniors.

Remerciements aux bénévoles et au personnel faisant fonctionner les installations.

Pensées au membres disparus en 2023.

Il est souligné la bonne collaboration entre le Comité et la Direction de Château de Bonmont SA gage de témoignages des efforts et de la bonne volonté des parties.

Également, il est important de mentionner que le Comité a choisi le nouveau Capitaine du Club, que, sur insistance du Comité, le practice haut et bas ont été améliorés, que sur résolution du Comité, les capitaines de section et d'équipe, et les joueurs et joueuses inscrits sur les panneaux à l'entrée du Club-house doivent être membre de notre Club et association. En lien avec la commission sportive, il a aussi été décidé que le fairways du 10 est hors limite pour les joueurs jouant le trou n°8 (règle locale). Et finalement, le Comité a insisté pour que les cotisations de droits de jeu ne subissent aucune augmentation pour 2024.

Il est mentionné, à titre informatif, du statut des locataires. Cette catégorie de joueuses et joueurs doit être l'antichambre des membres de notre association et de notre Club. Dans le prolongement, le règlement d'accès aux installations a été revus par la direction de Château de Bonmont SA. Le Comité s'est démené pour que ce droit de jeux accordé aux locataires ne dépasse pas les 3 ans. De l'avis du Comité, une location de 3 ans permet à un locataire de se faire une idée du Club. Initialement Château de Bonmont SA avait entériné une durée de 5 ans.



Toutefois, l'administration de Château de Bonmont SA a décidé sans consulté le Comité au préalable, (le Comité ayant seulement été avisé avant transmission à tous les membres) que ces mêmes locations repartiraient de zéro en 2024. Ce qui veut dire que les locataires qui ont bénéficié de 3 ans de location avant 2024 pourront reconduire leur droit de jeu de 3 ans supplémentaires.

Aussi, le Comité a demandé à la Direction de Château de Bonmont SA une meilleure répartition des manifestations golfigues sur le calendrier annuel et que leur impact soit moins important. Malheureusement, il n'est pas possible d'intervenir sur le nombre de compétitions privées par an. Les membres doivent vivre avec ces restrictions de jeu, à moins que l'on compense le manque à gagner par l'augmentation de nouveaux membres.

Le Comité a insisté pour réduire les compétitions de Swissgolf à 2 maximum (elles ont été de 4 en 2023).

Les membres du Comité restent à votre écoute en direct, par téléphone, par mail ou sur l'adresse de l'association (association@bonmont.com).

Finalement remerciements à la commission culturelle composée par Philippe Pol (Président), Bernadette Guyot, Simon Langelier, Julie Correard et Noris Fischer (nouvelle membre 2024).

3. Discussion du rapport du Comité

La discussion est ouverte par le souhait de l'assemblée de connaître le nombre de membre de l'association, mais également le nombre de joueurs et de cotisants auprès de Château de Bonmont. Le nombre de membres de l'association se monte au nombre de cotisation encaissée que les comptes mentionnent. S'agissant des cotisants auprès de Château de Bonmont SA, proposition est faire de revenir avec des chiffres précis lors de la prochaine assemblée générale.

4. Rapport sur les comptes de l'Association

La Présidente donne la parole à Christian Bory pour la présentation des comptes 2023.

Il est à noter, que les frais postaux ne peuvent pas être totalement supprimés, de nombreux membres n'ayant pas transmis leur adresse e-mail. Il est donc toujours nécessaire de leur transmettre la convocation par courrier.

Également contrairement aux années précédentes, il n'a pas eu de frais de compétition de golf en 2023. En effet, les comités précédents organisaient aux frais l'association club de Bonmont une compétition de golf dont le bilan porte encore les stigmates.

Votre nouveau Comité depuis une année a considéré que ce n'était pas la vocation de l'association d'organiser une compétition de golf pour les joueurs et joueuses de golf. Toutefois, le Comité a pensé qu'il est important de vous rencontrer et qu'une manifestation dans le cadre enchanteur de Bonmont est une bonne occasion pour ce faire. Ainsi, le Comité s'est rapprochée de la Commission sportive pour s'y associer.



5. Rapport du Contrôleur aux comptes

M. Jean-Louis Monti, contrôleur aux comptes étant absent, M. Christian Bory fait la lecture du rapport qui mentionne que les comptes ont été établis conformément aux pièces comptables.

6. Approbation des comptes et du rapport du Contrôleur aux comptes

Les comptes 2023 de l'association sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Le rapport du contrôleur aux comptes est également adopté avec remerciements à son auteur.

7. Election du Contrôleur aux Comptes

M. Jean-Louis Monti, contrôleur aux comptes ne souhaitant pas se représenter, la présidente demande s'il y a des candidats dans l'assemblée pour reprendre cette tâche pour l'exercice 2024. Personne ne se présentant, la Présidente propose la candidature de Mme Helen Sandberg. L'assemblée confirme son élection par acclamation.

8. Présentation de la section Tennis : court en herbe et manifestation du 9, 10 et 11 juin 2024

La parole est donnée à Daniel-Sacha Fradkoff, capitaine de la section tennis et membre du Comité qui après quelques mots de présentation de la section, donne quelques informations sur la construction du terrain en herbe en confirmant la prise en charge par du personnel extérieur à Bonmont et à l'entière décharge des équipes du Château de Bonmont SA.

Il donne de nombreuse information sur l'événement des 9, 10 et 11 juin 2024 qui aura lieu à Bonmont autour du court en herbe et aux alentours avec différents stands de partenaires. Il confirme que cet événement sera certainement une carte de visite pour le site de Bonmont.

Quelques questions de membres permettent à Daniel-Sacha Fradkoff de préciser encore les éléments mentionnés préalablement.

9. Propositions individuelles et divers

La discussion se porte sur l'annonce d'éventuelle postes vacants au sein du Club de Bonmont. De l'avis de certains membres de l'assemblée, ces annonces devraient se faire durant la belle saison et suffisamment à l'avance pour présenter les postes à repourvoir.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt l'assemblée générale ordinaire 2024 à 19.15 heures.

A. Bory *[Signature]* *[Signature]*